



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8292<sup>e</sup>** séance

Vendredi 22 juin 2018, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président* : M. Kuzmin . . . . . (Fédération de Russie)

*Membres* :

|   |                        |
|---|------------------------|
| Bolivie (État plurinational de) . . . . .                     | M. Llorentty Solíz     |
| Chine . . . . .   | M. Li Yongsheng        |
| Côte d'Ivoire . . . . .                                       | M. Dah                 |
| États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M. Cohen               |
| Éthiopie . . . . .  | M <sup>me</sup> Guadey |
| France . . . . .  | M <sup>me</sup> Gasri  |
| Guinée équatoriale . . . . .                                  | M. Esono Mbengono      |
| Kazakhstan . . . . .  | M. Umarov              |
| Koweït . . . . .  | M. Alotaibi            |
| Pays-Bas . . . . .  | M. Van Oosterom        |
| Pérou . . . . .   | M. Tenya               |
| Pologne . . . . .   | M. Lewicki             |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | M. Hickey              |
| Suède . . . . .   | M. Vaverka             |

## Ordre du jour

### Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

Mémorandum du Secrétaire général sur l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice (S/2018/487)

Note du Secrétaire général sur l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice : candidatures présentées par les groupes nationaux (S/2018/488)

Note du Secrétaire général sur l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice : curriculum vitæ du candidat (S/2018/489)

Le procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice**

#### **Mémoire du Secrétaire général sur l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice (S/2018/487)**

#### **Note du Secrétaire général sur l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice : candidatures présentées par les groupes nationaux (S/2018/488)**

#### **Note du Secrétaire général sur l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice : curriculum vitae du candidat (S/2018/489)**

**Le Président** (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant procéder à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice, conformément à l'Article 13 du Statut de la Cour internationale de Justice, afin de pourvoir le siège devenu vacant le 7 juin 2018 à la suite de la démission du juge Hisashi Owada, du Japon.

J'appelle l'attention du Conseil sur le document S/2018/488, qui contient le nom du candidat présenté les groupes nationaux : M. Yuji Iwasawa, du Japon.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Conseiller juridique une lettre datée du 20 juin 2018, dans laquelle il m'informe, au nom du Secrétaire général, qu'après l'échéance fixée pour la présentation des candidatures, à savoir le 16 mai 2018, les groupes nationaux de la Slovénie et du Paraguay ont présenté des candidatures supplémentaires au Secrétariat. J'appelle l'attention des membres sur le fait que ces candidatures supplémentaires concernent un candidat déjà nommé par d'autres groupes nationaux, dont le nom figure donc dans le document S/2018/488. Le Conseiller juridique a recommandé que, suivant la pratique habituelle, j'informe oralement les membres du Conseil, le jour de l'élection, de la décision prise par les groupes nationaux dont je viens de parler. J'ai également été informé que le Conseiller juridique a fait la même recommandation au Président de l'Assemblée générale.

Le candidat présenté par les groupes nationaux susmentionnés, à savoir la Slovénie et le Paraguay, est M. Yuji Iwasawa, du Japon.

Le Conseil de sécurité est saisi d'un mémorandum du Secrétaire général, publié sous la cote S/2018/487, décrivant la composition actuelle de la Cour et indiquant la procédure à suivre pour l'élection. Je rappelle aux membres du Conseil qu'en vertu du paragraphe 1 de l'Article 10 du Statut de la Cour internationale de Justice,

« Sont élus ceux qui ont réuni la majorité absolue des voix dans l'Assemblée générale et dans le Conseil de sécurité. »

La majorité absolue au Conseil est de huit voix.

Si, au premier tour de scrutin organisé à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité, le candidat n'obtient pas la majorité absolue, alors, en application de l'article 61 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, il sera procédé à un deuxième tour de scrutin et le vote se poursuivra jusqu'à ce que le candidat ait obtenu la majorité absolue.

Le vote aura lieu au scrutin secret. Au moment du scrutin, les membres du Conseil recevront un bulletin de vote contenant le nom du candidat. Aucun retrait de candidature ne sera accepté une fois que les bulletins de vote auront été distribués. Cependant, il sera possible de retirer sa candidature entre les tours de scrutin.

Les membres du Conseil sont priés d'inscrire une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. Si les membres ne souhaitent pas voter pour ce candidat, qu'ils n'inscrivent rien en regard de son nom. Seul le candidat dont le nom figure sur le bulletin de vote est éligible. On ne peut donc voter que pour le candidat dont le nom figure sur les bulletins de vote.

Je rappelle au Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de vote au Conseil de sécurité ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera à siéger en attendant de recevoir cette information.

Lorsqu'un candidat aura obtenu la majorité requise des voix au Conseil de sécurité, j'informerai le Président de l'Assemblée générale du résultat, et je prierai le Conseil de rester en session en attendant de recevoir du Président de l'Assemblée générale le résultat du vote à l'Assemblée.

Le Conseil va maintenant procéder au tirage au sort pour choisir les deux délégations qui assumeront les fonctions de scrutateur.

Les noms des délégations de la France et de la Suède ont été tirés au sort. Je demande à ces délégations

de désigner un membre qui assumera les fonctions de scrutateur.

*Sur l'invitation du Président, M<sup>me</sup> Baikari (France) et M<sup>me</sup> Anderberg (Suède) assument les fonctions de scrutateur.*

**Le Président** (*parle en russe*) : Puis-je considérer que le Conseil est maintenant prêt à procéder à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice?

Il en est ainsi décidé.

J'ai été informé que l'Assemblée générale est prête à voter.

Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter.

\* \* \*

**Le Président** (*parle en russe*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

\* \* \*

**Le Président** (*parle en russe*) : Tous les bulletins de vote ont été recueillis. Je rappelle aux membres du Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de vote ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera de siéger en attendant de recevoir cette information.

\* \* \*

**Le Président** (*parle en russe*) : Je viens d'être informé que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale.

Le décompte des suffrages au Conseil de sécurité va maintenant commencer. Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Comme le veut la pratique, les scrutateurs procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages. Je rappelle aux membres du Conseil que, conformément à la pratique établie, je dois attendre la fin du décompte à

l'Assemblée générale avant d'annoncer les résultats du vote au Conseil de sécurité. Le Conseil reste en session.

\* \* \*

**Le Président** (*parle en russe*) Le résultat du vote est le suivant :

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Nombre de bulletins déposés :  | 15 |
| Nombre de bulletins nuls :     | 0  |
| Nombre de bulletins valables : | 15 |
| Nombre d'abstentions :         | 0  |
| Majorité requise :             | 8  |
| Nombre de voix obtenues :      |    |
| M. Yuji Iwasawa                | 15 |

Par conséquent, M. Yuji Iwasawa a reçu la majorité requise des voix au Conseil de sécurité. J'ai communiqué par écrit le résultat du vote au Président de l'Assemblée générale.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir du Président de l'Assemblée générale une lettre qui se lit comme suit :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 97<sup>e</sup> séance plénière de l'Assemblée générale, qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire un membre de la Cour internationale de Justice, M. Yuji Iwasawa (Japon) a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale. »

*(l'orateur reprend en russe)*

Le candidat, M. Yuji Iwasawa, ayant reçu la majorité requise au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, il est donc dûment élu membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat commençant aujourd'hui, le 22 juin 2018, et venant à expiration le 5 février 2021. Je le félicite et lui souhaite plein succès aux hautes fonctions auxquelles il a été élu.

Au nom du Conseil, je remercie les scrutateurs de leur concours pendant l'élection.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 11 heures.*